



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 39-2009

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 2'335'000.- permettant de rendre le complexe de la Chavanne compatible avec les normes incendies, d'entretenir la façade et la toiture et d'assainir l'infrastructure sur le plan de sa consommation énergétique.

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre, rapporteur

Dates des réunions
2 février 2009
3 février 2009
23 février 2009

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions vivement Monsieur José Rohrer, ainsi que Madame Anne Bertusi et Monsieur Raymond Bron pour le soin apporté aux réponses à nos questions.

2. Analyse de la commission

Le premier crédit a permis les rénovations et transformations intérieures du collège et de la salle de gymnastique. Restaient l'entretien et la rénovation extérieure du complexe scolaire, essentiellement :

- les façades qui présentent des signes avancés de carbonatation. Il est à noter que selon le rapport de la commission ad hoc, il appert que le traitement de celles-ci n'est nécessaire que dans les parties porteuses où le fer à béton est visible. On peut donc s'attendre à une économie sur le devis ;
- la toiture qui coule.

L'essentiel des surcoûts proviennent de l'adaptation des bâtiments aux normes incendie au niveau des travaux de maçonnerie et constructions métalliques dont vous trouvez le détail au chiffre 3.4 du préavis municipal.

Nous relevons au passage un dépassement du crédit d'étude de CHF 60'000.-, montant correspondant à des prestations qu'EPIQR a dû engager pour développer le projet et aboutir au devis général par rapport au cahier des charges initial. Ce montant est rattrapé dans le crédit d'ouvrage.

Nous comprenons la manière de faire de la Municipalité agissant au mieux des intérêts de la Commune, mais la Cofin aurait souhaité en être informée avant.

Le surcoût estimé pour atteindre les normes Minergie est d'environ CHF 15'000.- et correspond à la création d'un système de ventilation mécanique.

Le reste des travaux d'assainissement énergétique, soit l'isolation thermique et le remplacement des fenêtres d'origine sont de toutes manières à faire, même si l'on ne demande pas le label Minergie.

L'obtention du label Minergie, devrait permettre à notre Commune d'obtenir les subsides d'environ CHF 33'000.- pour le collège et CHF 18'000.- pour la salle de gymnastique.

La Cofin apprécie le fait que les charges de fonctionnement du collège seront abaissées à la suite des économies d'énergie réalisées tant par les travaux d'isolation thermique des façades, que par le passage au chauffage au bois

3. Position de la COFIN

Selon les informations reçues de M. Rohrer, la trésorerie étant, comme prévu au budget, suffisante, le recours à l'emprunt en général reste prévu pour le quatrième trimestre au plus tôt.

La Cofin soutient la proposition de financement de ces travaux par la Municipalité à savoir le prélèvement de CHF 535'000.- dans la réserve en attente d'affectation, est qui présente un impact financier en tenant compte d'un amortissement de ces travaux sur 30 ans à :

a) amortissement annuel de l'investissement : (CHF 1'800'000.-)	CHF 60'000.-
b) intérêts estimé à 4%	<u>CHF 72'000.-</u>
c) total de la charge	CHF 132'000.-

soit un peu moins de 2 points d'impôts.

4. Amendements

Aucun.

5. Conclusions

Nous n'allons pas revenir sur l'analyse détaillée des investissements qui a été faite dans notre rapport pour le préavis 40-2009.

En revanche, il est nécessaire garder à l'esprit une vue d'ensemble des principaux investissements prévus et de définir le cas échéant des priorités

Vu l'objet de ce préavis, la Commission des finances vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 39-2009.

Cugy, le 25 février 2009

Jane Meylan

Charles Leu

Cédric Margot

Philippe Muggli
Rapporteur